

PRESENTATION

**NEGOCIATIONS DE LA RESOLUTION SUR « LA PROMOTION DU
« RECYCLAGE ECOLOGIQUEMENT RATIONNEL DES BATTERIES
CONTENANT DU PLOMB »**

**A LA RESOLUTION SUR « LA GESTION RATIONNELLE DES
PRODUITS CHIMIQUES ET DES DECHETS » LORS DE LA 2^e SESSION
DE L'ASSEMBLEE DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
(ANUE-2)**

(Dakar, du 14 au 16 décembre 2016)

Amb. Léopold BONKOUNGOU

INTRODUCTION/ CONTEXTE

1. **Soumission, lors de la 2^e Réunion ouverte des Représentants Permanents auprès du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (OE-CPR2), tenue du 15 au 19 février 2016 au siège du PNUE à Nairobi, au Kenya, d'un projet de résolution intitulé : « promouvoir le recyclage écologiquement rationnel des batteries usagées contenant du plomb-acide ».**

INTRODUCTION/ CONTEXTE

- **Rappel** : cette réunion s'est tenue en prélude à la 2^e Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA-2 ou ANUE-2), placée sous le thème : « *Réaliser la dimension environnementale de l'Agenda 2030 pour un développement durable* ».

INTRODUCTION/ CONTEXTE

1. Motifs d'un tel projet de résolution

- **Problématique posée par le recyclage des batteries usagées contenant du plomb-acide par des acteurs informels (Etudes et rapports mettent en exergue le phénomène) ;**
- **Les conséquences en termes de menace à la santé publique, de pollutions de l'environnement, et d'autres nuisances;**
- **L'impératif et l'importance de prendre des actions appropriées, tant au niveau national, régional qu'international, pour faire face aux risques posés par l'empoisonnement au plomb dû au recyclage des batteries usagées contenant du plomb.**

En résumé, le projet de résolution a posé la problématique du recyclage inapproprié des batteries usagées contenant du plomb-acide et appelle à une action concertée à divers niveaux, pour:

- **Promouvoir le recyclage écologiquement rationnel des batteries au plomb dans toutes les régions du monde afin de créer une industrie durable exemplaire;**

Objectifs (suite)

- **Adopter des lois et règlements en vue de développer des systèmes de collecte nationaux, d'établir la responsabilité élargie des producteurs, et de garantir l'approvisionnement adéquat d'installations de recyclage à grande échelle qui soient efficaces et qui pratiquent des contrôles de pollution appropriés ;**

Objectifs (suite)

➤ **Adopter des mécanismes de réglementation pour régir les émissions, les normes de qualité de l'air ambiant, les critères de rejet des eaux usées, les normes d'exposition professionnelle, et les exigences de réserves de capital pour le nettoyage de l'environnement après les fermetures d'usines;**

Objectifs (fin)

- **Renforcer les capacités dans les pays à revenu faible et moyen de mettre en œuvre des programmes et cadres réglementaires pour encourager la modernisation de l'industrie des batteries au plomb.**

II. DYNAMIQUE DES NEGOCIATIONS

1. Le projet de résolution a fait l'objet de négociations:

- **2^e Session de la Réunion ouverte des Représentants Permanents auprès du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (OE-CPR2)/Février 2016;**
- **Période inter-session ;**
- **2^e Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (ANUE-2), tenue du 23 au 27 mai 2016 à Nairobi, au Kenya.**

DYNAMIQUE DES NEGOCIATIONS (suite)

- **Il s'en est dégagé :**
 - **Une acceptation de la problématique abordée par le projet de résolution, ainsi qu'un consensus d'ensemble ;**
 - **La recommandation convenue d'accord partie entre la Présidence et les Etats membres de soumettre des *paquets de projets de résolutions consolidées sur les différentes thématiques* en vue de rationaliser le nombre de projets de résolutions à soumettre à la 2^e session de l'ANUE.**

2. INTERACTIONS AVEC PRINCIPALES PARTIES

- **Interactions et consultations régulières avec la délégation de l'Union Européenne et celles du Japon et de la Mongolie, aux fins de soumettre à la Présidence un projet de résolution consolidée relative à la question de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets.**

INTERACTIONS AVEC PRINCIPALES PARTIES

- **lors de l'OEPRC-2 et de l'ANUE-2, elle a rendu compte, de façon régulière au Groupe africain, de l'évolution des négociations avec les autres Etats membres et Groupes d'Etats sur le projet de résolution consolidé, aux fins de mettre en exergue les enjeux, les forces et les faiblesses de certaines positions de Groupes, et de recueillir les inputs des autres membres du Groupe africain pour la suite des négociations.**

1. Négociations pour une résolution consolidée et respectueuse des préoccupations du Groupe africain

- Prise en compte des préoccupations phares du projet de résolution initialement soumis par le Burkina Faso dans le projet de texte consolidé au cours des négociations ;
- **Contributions et apports de délégations** : la prise en compte de la lutte contre le plomb dans la peinture, à travers l'Action de l'Alliance Globale pour l'élimination de l'utilisation du plomb dans la peinture.

Il convient de relever les réticences de dernière minute d'une délégation qui souhaitait que les mentions du « plomb dans les batteries et les peintures », soient retirées du projet de résolution. (Référence à la résolution 1/5 préalablement adoptée par l'ANUE, sur les produits chimiques et les déchets).

III. RECOMMANDATIONS PHARES DE LA RESOLUTION

- **Importance d'assurer une mise en œuvre effective des recommandations contenues dans la résolution 2/7 de l'ANUE-2;**
- **Pour ce faire, importance de revisiter certaines dispositions de la partie II de cette résolution :**

Extrait de la résolution

11. Prie le Directeur exécutif d'assurer la pleine intégration de la gestion écologiquement rationnelle des déchets, y compris la prévention de la production de déchets, dans les stratégies et politiques mises en place par le Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'échelle de son programme;

Extraits de la résolution (suite)

12. *Invite* toutes les parties prenantes engagées dans la gestion écologiquement rationnelle des déchets à coopérer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue de mettre en place les politiques, mesures d'incitation et procédures nécessaires pour promouvoir la prévention, la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets, et d'autres méthodes de récupération, y compris la récupération de l'énergie, et à multiplier les bénéfices connexes pour le climat, la santé et les océans;

Extraits de la résolution (suite)

15. *Invite* les gouvernements, les organisations intergouvernementales concernées, les centres régionaux des Conférences de Bâle et de Stockholm ainsi que les organisations non gouvernementales, le secteur industriel, les milieux académiques et autres parties prenantes concernées à appuyer le Partenariat mondial sur la gestion des déchets et, éventuellement, à prendre la direction de partenariats dans les principaux domaines de la gestion écologiquement rationnelle des déchets;

Extraits de la résolution (fin)

- **18. *Prie* le Directeur exécutif, sous réserve de la disponibilité de ressources, d'aider les pays, en particulier les pays en développement et en transition, dans l'action qu'ils mènent en vue de renforcer et d'améliorer la mise en oeuvre d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets aux niveaux national, sous-régional et régional, et à cette fin :**
- **e) D'assurer le renforcement des capacités, dans le cadre d'une démarche multisectorielle et multipartite dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, en vue de mettre en place des cadres réglementaires et des programmes de recyclage des batteries au plomb usagées, notamment en tenant compte du rôle du secteur privé en la matière;**

TOUS ENGAGES POUR RENDRE EFFECTIVE LA RESOLUTION 2/7 DE L'ANUE-2 PERSPECTIVE ET VOIE A SUIVRE

- 1. Tenue Atelier Dakar : une étape importante pour une meilleure appropriation de la résolution 2/7 sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets;**
- 2. Importance pour le Groupe Africain d'accompagner la mise œuvre en effective de cette résolution et de demander des comptes à l'heure du bilan;**
- 3. D'autres initiatives et actions méritent d'être entreprises dans la perspective de l'évaluation de la mise de cette résolution au cours de l'ANUE-3, prévu en 2017;**

TOUS ENGAGES ET PERSPECTIVES

- **Le Gouvernement du Burkina Faso, dans cette perspective reste disposé à accompagner les initiatives et activités que le PNUE voudra bien prendre dans la mise en œuvre de la résolution 2/7, pour ce qui est en particulier du renforcement des capacités des différents acteurs pour recycler, de façon rationnelle et écologique, les produits chimiques et les déchets, notamment les batteries usagées contenant du plomb et de l'acide.**

TOUS ENGAGES ET PERSPECTIVES

- Nous aurions ainsi fait un pas encore décisif pour renforcer les efforts que nos gouvernements respectifs mènent au quotidien pour préserver nos populations contre les menaces que représentent l'empoisonnement au plomb et des autres produits chimiques et déchets.



*Merci pour votre aimable
attention.*